



OLIVIER PÉJOUT

LA CONDITIONNALITÉ EN DROIT DES AIDES D'ÉTAT

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

CENTRE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION EUROPÉENNES ET
INTERNATIONALES

Thèse soutenue 20 juin 2017



POURQUOI J'AI CHOISI CE SUJET

"La construction européenne a toujours été une grande source d'intérêt pour moi ; les relations entre le droit et l'économie également. Avec le droit des aides d'Etat, j'ai trouvé un domaine original entre régulation et concurrence, public et privé ouvrant beaucoup de perspectives. L'actualité montre combien les aides d'Etat sont dans d'actualité."



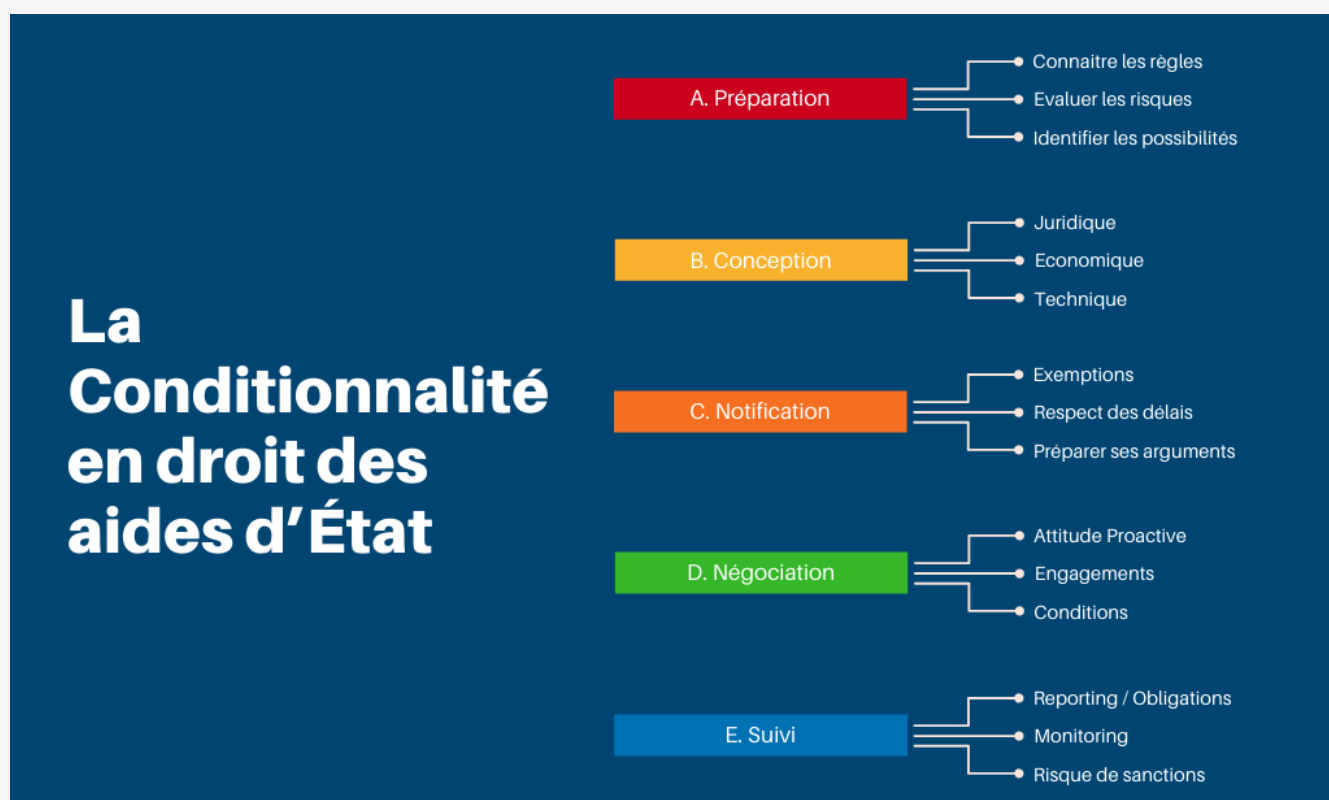
POURQUOI J'AI MIS MA THÈSE EN ACCÈS LIBRE

"La recherche est une entreprise de débats et d'échanges. La diffusion des travaux est importante pour enrichir le débat collectif. L'accès libre permet d'enrichir la réflexion de tous et participe à l'émergence de nouvelles perspectives.."

MOTS-CLÉS

AIDES D'ÉTAT / CONDITIONNALITÉ / RÉGULATION / PRO-ACTIVITÉ

LA CONDITIONNALITÉ EN DROIT DES AIDES D'ÉTAT



Le droit des aides d'État, c'est l'autre dimension du droit européen de la concurrence, celui qui attire tous les regards ces dernières années depuis la crise des subprimes, aux pratiques d'optimisation fiscale des GAFAs. Il est devenu incontournable. Son organisation singulière en fait un droit à la fois permissif et centralisé. Tout projet d'avantage économique en faveur d'une entreprise doit avoir le « feu vert » de la Commission européenne. En réalité, c'est le feu orange qui domine ; le principe du « oui mais ». Les aides d'État deviennent le théâtre d'un exercice d'influence, appelé conditionnalité, basé sur des exigences parfois imposées, parfois négociées, parfois comportementales, parfois structurelles, parfois procédurales, parfois positives, parfois négatives, parfois anticipatives, parfois curatives.

Cette thèse a relevé le défi de l'analyse systématique du « mais », la conditionnalité, grâce à une recherche in concreto développée en trente-trois annexes inédites. Ce travail sur la conditionnalité met en évidence la découverte d'un « droit bis », pro-actif. Il constitue une nouvelle approche des contraintes juridiques pour les transformer en opportunités économiques. Cette recherche se conclut par une série de propositions à destination de tous les acteurs du droit des aides d'État.